

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-128

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	5 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Liens entre la Nation et son armée	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer de 5 millions d'euros les possibilités d'intervention du programme 169 et de son action 01 afin de financer une hausse de valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI).

Depuis 2005, la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) est révisée proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE des traitements bruts de la fonction publique de l'État, à la date de cette évolution. Cela est censé permettre une revalorisation régulière des pensions militaires d'invalidité, de la retraite du combattant et de la retraite mutualiste. Or, le gel du point d'indice de la fonction publique ne permet pas de revalorisation.

Le présent amendement vise donc à permettre au Gouvernement de revaloriser le montant du point de PMI. En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, il est proposé une diminution des crédits de l'action 167-01 « Journée défense et citoyenneté », qui doivent être rationalisés. Ces crédits seraient transférés vers le programme 169, action 01 « Administration de la dette viagère.